Image not found or type unknown

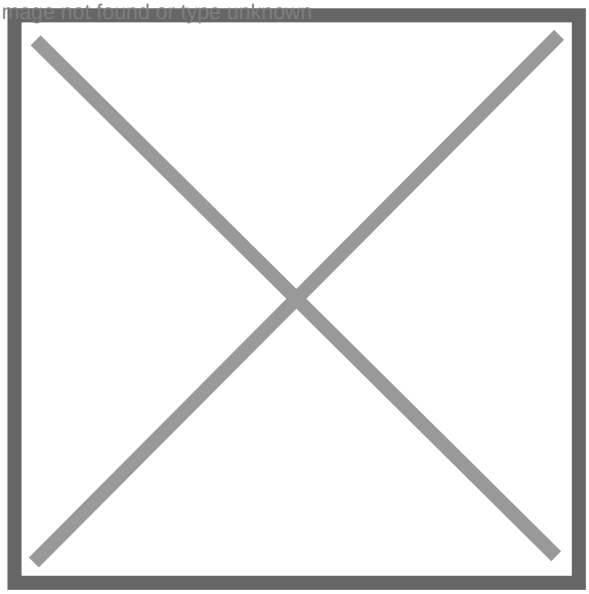

Besoin d'aide suite non payement de loyer par concubine!

Par **Lionelrs_old**, le **17/09/2007** à **00:59**

Voici mon problème :
J'ai vécu dans un appartement avec mon ex-concubine pendant 3 ans.
Pendant les derniers temps, un an et demi, je me trouvais sur Paris en colocation pour causes professionnelles, mais j'avais conservé mon appartement avec mon ex-concubine.
Mon ex-concubine me disait qu'elle avait trouvé un emploi et qu'elle prenait en charge le loyer.
Au mois de juin 2004, je me suis apperçu en rangeant l'appartement, que nous avions reçu des lettres d'huissier nous demandant de payer des loyers en retard. En effet, n'étant pas présent la semaine, mon ex-concubine ne payait pas le loyer et cachait les lettres d'huissier ou de la société d'habitation. A la suite de ça, j'ai découvert que mon ex-concubine ne travaillait pas et qu'elle me mentait sur toute la ligne.
S'en est suivit une séparation, mais comme j'étais le seul à travailler, j'ai été obligé de rembourser la dette qui s'élevait à environ 5600 euros.

J'aimerai donc savoir si je pouvai l'attaquer en justice afin de pouvoir au moins récupérer la moitié de la dette remboursée et où devrai-je me renseigner pour une action en justice.
Je précise que le baille était sous caution solidaire.

J'espère que vous pourrez m'aider afin que je puisse récupérer la moitié de cette dette.

Cordialement.
Lionel

Par **ly31**, le **17/09/2007** à **08:36**

Bonjour,

Vous étiez caution solidaire et cela signifie que si l 'un ne paie pas, l'autre doit régler le loyer, durant toute la durée du bail !

Néanmoins, je vous communique les coordonnées d 'associations de locataires, en cas de besoin :

CENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)
http://mapage.noos.fr/cidel/
9, rue Sévero 75014 PARIS
01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70

UFC QUE CHOISIR
http://www.quechoisir.org
11, rue Guénot 75555 Paris cedex 11
01 43 48 55 48

ASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL)
11, rue Bellefond 75009 PARIS
01.48.78.54.11

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée de la suite de cette affaire

Bon courage

ly31

Par **Lionelrs_old**, le **17/09/2007** à **16:47**

Je vous remercie beaucoup!!
Je vois tout ça et je vous tiens au courant.
Merci encore.
Cordialement.
Lionel

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés